



DELEGATION CENTRALE U.E.S. MGEN

3 Rue de l' Arrivée B.P. 201 75749 PARIS CEDEX 15

Tel Fax : 01 45 38 71 07

cfdtmgen@infonie.fr

<http://www.cfdt-mgen.org/>

Commission de suivi Maisons LAFFITTE 10 mars 2010

La commission s'est réunie pour la première fois afin d'examiner et valider les demandes volontaires formulées dans le cadre de l'accord passé mettant en place, avec l'assistance du cabinet conseil BPI. Il s'agit de la mise en œuvre de possibilités susceptibles de réduire les conséquences du projet de suppression de postes.

Les personnels ayant formulé une proposition permettent soit de sauvegarder leur propre emploi dans l'hypothèse où ils auraient été ciblés dans le cadre de l'application des critères d'ordre, soit de sauvegarder l'emploi d'un collègue exerçant le même métier. Cette liste n'est, à ce jour, toujours pas publiée. Les courriers qui partiront le 15 mars seront formalisés en référence, au nombre de postes non solutionnés par métier à l'issue de la commission.

Les personnels visés auront un mois pour se déterminer et tenter de trouver une alternative avant le 15 avril, date d'envoi des lettres de licenciement. Durant cette période, la possibilité pour les personnels non ciblés personnellement de déposer un projet de reclassement reste ouverte.

A souligner la présence d'une représentante de l'inspection du travail (DTEFP des Yvelines) garante du bon déroulement des opérations, et du respect des procédures.

Les organisations ont souhaité être destinataires d'informations en préalable aux réunions, permettant de préparer nos interventions, la représentante de l'inspection du travail confirme cette obligation.

La MGEN nous a remis en séance un projet de règlement de la commission, que nous n'avons pas pu valider dans la mesure où les organisations syndicales ont demandé des modifications, privilégiant en particulier la recherche d'accord suite à large délibération, plutôt que la voix prépondérante de l'employeur.

Nous sommes aussi intervenus pour demander de pouvoir au-delà des perspectives de reclassement, intervenir sur la future organisation du travail à Maisons Laffitte. La MGEN indique que ce n'est pas le rôle de la commission de suivi et précise que cela pourra être abordé dans le cadre de la commission emploi, ainsi que du CHSCT.

Examen des demandes déposées : 61 dossiers

- *Départs constatés à la date de la commission : 4 (démissions, retraites, ...)*

IDE	2
Agent de soins	1
Employé adm	1

- *Départs en retraite prévus en 2010 et 2011 : 11*

Responsable Infirmier	1
IDE	2
Secrétaire médicale	1
Agent de soins	4
Employé d'accueil	1
ASL 2	2

Parmi eux 6 ne partiront qu'en 2011. Ils seront maintenus jusqu'à leur date de départ à la retraite et seront dispensés du préavis. Ils contribuent soit à se préserver eux même, soit à une sauvegarde de collègue.

- *Transfert à l'hôpital des courses : 2*

IDE	2
-----	---

D'autres contacts sont en cours nous suivrons l'évolution des demandes sur les prochaines commissions.

- *Demandes de mobilité interne : 11*

IDE	3	1	2
Secrétaire médicale	1		1
Aide soignant	3	3	
Agent de soins	2	1	1
Tech administratif	1		1
Employé d'accueil	1		1

- *Projets personnels : 33*

26

7

		OK	En instance
Medecin spé	1	1	
Responsable IDE	1	1	
Manip ERM	1		1
IDE	12	10	2
Secrétaire médicale	3	3	
Aide soignant	8	7	1
Employé adm	1		1
Tech administratif	1	1	
Employé d'accueil	1		1
Resp logistique	1	1	
OSL	1	1	
ASL	1		1
Prep en pharmacie	1	1	

- *Bilan d'intervention BPI :*

L'organisme a réalisé 201 entretiens pour 130 salariés reçus.

La CFDT constate que les reclassements sont moins problématiques sur les métiers soignants et s'inquiète des possibilités offertes aux personnels plus faiblement diplômés.

Nous avons revendiqué en fin de séance la liste actualisée des postes restant impactés - au vu des acceptations validées en commission de suivi-. En effet, n'ayant pas de document récapitulatif remis en séance, il nous est difficile d'avoir une vision précise du nombre de courriers qui seront envoyés ceci par métier exercé.

Nous avons tenté cependant de faire un récapitulatif, qui nous donne une idée sur le chemin restant à parcourir dans l'objectif de permettre un reclassement à chacun.

Les représentants CFDT à la Commission :

Alain CHARRAS : 06 07 47 69 22 alain.charras@gmail.com

Dominique REAU 06 80 368701 domi.et.marc@bbox.fr

- *Prochaines dates de réunion :*

Le 25 mars à 9h30

Le 12 avril à 14h30

La CFDT vous soutient et vous informe



« POUR DES DÉLÉGUÉS QUI DISENT CE QU'ILS FONT et QUI FONT CE QU'ILS DISENT ! »

D'après les décisions prises en séance, récapitulatif (issu de nos prises de notes, donc non officiel)

Rappel : les décisions étant nominatives et l'engagement de confidentialité requis, les documents remis sur table sont récupérés en fin de séance

Filière	ETP	Suppression du poste	Modification contrat	Départ naturel constaté	Retraite 2010/2011	transfert hopital courses	mobilité interne	projet personnel	nb de courriers partant le 15/03	demandes en instance
médicale										
médecins spécialistes	3	4	1					1	4	
médecin généraliste	1	1	1						2	
pharmacien	0,2	1							1	
soignante										
Responsable Infirmier	3	3			1			1	1	
Manipulateur ERM	3	3							3	1
Infirmier DE	21,5	21	1	2	2	2	1	10	5	4
Préparateur pharmacie	1,7	1	1					1	1	
Secrétaire médical	6	6			1			3	2	1
Aide soignant	15	15					3	7	5	1
Agent de soins	13	13		1	4		1		7	
administrative										
Chef de bureau	2	2							2	
Technicien administratif	2	2						1	1	
Employé administratif	2,5	3							3	1
Employé d'accueil et de communication	3	3			1				2	1
logistique										
Responsable logistique	2	2						1	1	
OSL	4,5	4	1					1	4	
ASL	10	10	1		2				9	
	93,4	94	6	3	11	2	5	26	53	9